



NAITRE ET VIVRE

**Association pour l'étude et la prévention de la mort inattendue du nourrisson,
l'accompagnement des parents en deuil d'un tout-petit, le soutien à la recherche médicale**

5 rue La Pérouse – 75116 PARIS

Tél. 01 47 23 05 08 – Mail : contact@naitre-et-vivre.org - www.naitre-et-vivre.org

Association reconnue d'utilité publique – loi 1901

**Réunion Naitre et vivre du 26 octobre 2016 avec Cynthia Mauro, docteur en psychologie
Compte rendu rédigé par Cynthia Mauro en avril 2017**

Quand les circonstances de la mort violente entravent le cheminement du deuil

La mort fait toujours irruption dans le quotidien de nos vies avec une violence qu'il nous est difficile d'anticiper (C.Faure). Qu'elle soit attendue, ou brutale et inattendue elle vient toujours trahir notre insouciance, notre sentiment profond d'invulnérabilité et de sécurité.

Mais la mort fait aussi irruption dans un fonctionnement sociétal encore très pudique voire défensif imposant finalement des conduites normatives et codifiées parfois bien étrangères à ce que l'on éprouve dans son cœur et dans sa chair.

On prescrit aujourd'hui à l'endeuillé, en plus des antidépresseurs pour circonscrire au plus vite le chagrin, une intensité plus ou moins tolérée d'expression de ses émotions, une temporalité plus ou moins autorisée dans laquelle il doit manifester ou contenir ses émotions, un cadre définissant les contours des sentiments à éprouver et des étapes à absolument franchir pour ne pas se voir basculer dans la catégorie des deuils pathologiques.

Cela conduit souvent à une forme de théâtralisation, pour paraître bien, conforme et encore admissible au monde social. On fait bonne figure, car finalement on rassure les autres sur le fait qu'ils ne sont pas de si mauvais accompagnants mais à l'intérieur de soi c'est le double chaos ; chaos d'une mort, d'une disparition et le vécu d'abandon et de solitude.

Dans une épreuve aussi terrifiante que celle de la mort de notre enfant, nous nous devons de nous respecter dans ce que nous sommes, et ce que nous éprouvons parce que dans tous les cas chacun fait du mieux qu'il peut. Il n'existe aucune « bonne conduite » car tout est à créer, à panser et penser d'une manière tellement intime et singulière.

Lorsque la mort est celle de notre enfant, et le mort est notre enfant, c'est à la fois notre cohérence intérieure mais aussi la cohérence du monde qui s'effondre.

Michel Hanus disait que « la mort d'un enfant est un drame, le plus affreux des drames pour ses parents qui ont le plus souvent le sentiment de perdre la meilleure partie d'eux-mêmes. C'est un arrachement, comme une amputation. La mort de l'enfant plonge dans le non sens. Sa mort va bouleverser le rapport que chacun entretient avec lui même, avec ses proches, et avec le monde dans lequel il vit ».

Le vécu de la mort n'est ni pré-écrit, ni linéaire. Il est unique car chaque parent est unique, car la relation avec son enfant est unique, et parce que les circonstances de son décès le sont également.

Même si des émotions telles que la colère, la culpabilité, le sentiment d'injustice, le chagrin se retrouvent, elles ne sont ni figées, ni prévisibles. D'où la singularité de chaque histoire et la dynamique de chaque cheminement.

Impossible de hiérarchiser la gravité de telle ou telle situation.

Ce que nous savons, c'est que certains facteurs apportent un contenant positif au travail de deuil et d'autres ajoutent une dimension anxiogène souvent péjorative à l'élaboration des émotions. Ils deviennent alors des facteurs de risque de complications psychologiques.

La soudaineté, l'histoire de l'événement de la mort, la violence de la mort de l'enfant (circonstances de survenue, possibilité ou non de recueillement, etc.), et les modalités d'annonce du décès, font partie de ces facteurs de risques pouvant significativement entraver le processus affectif et émotionnel.

Ces morts interrogent 3 grandes questions : la question judiciaire, la question du corps, la question médiatique.

La question judiciaire

Il n'est pas rare qu'un obstacle médico-légal soit formulé lorsque les circonstances du décès sont plus ou moins bien établies à l'issue de la découverte du corps et des premières constatations. La situation prend alors une dimension judiciaire avec l'ouverture d'une enquête de police ou de gendarmerie et la réalisation d'investigations post-mortem plus approfondies telles que l'examen de corps et l'autopsie médico-légale (décision prise par le Procureur de la République).

L'enchaînement des procédures est particulièrement complexe pour ces familles qui se retrouvent doublement désemparées, à la fois par la mort de leur enfant et à la fois par la tournure judiciaire des événements. Elles sont souvent mal informées du déroulement des opérations judiciaires et dans la plupart des cas livrées à elles-mêmes, dans un sentiment d'isolement total, et dans l'angoisse et l'attente de savoir si elles pourront ou non se recueillir. Celles-ci expriment régulièrement un sentiment d'impuissance, un vécu d'étrangeté et de passivité.

La question du corps et de la réparation possible ou non et de l'accessibilité ou non au corps et de sa visibilité ou non, car atteint dans son intégrité de part la violence de la mort

Il existe bien des situations dans lesquelles la question du recueillement auprès du corps se voit entravée : lorsqu'une décision de mise en cercueil a été décidée par le Procureur de la République par exemple.

Il apparaît fondamental que la famille puisse saisir le sens des décisions prises et s'approprier cette impossibilité de recueillement physique tout en ayant la certitude de la réalité de la mort. Elle a besoin d'éléments concrets d'explications et doit être accompagnée dans son cheminement psychologique.

La question de l'appropriation médiatique

Ces morts prennent parfois un caractère public et font l'objet d'une appropriation médiatique qui peut qualitativement interférer dans le processus d'annonce, d'élaboration, de partage social et de deuil car c'est bien souvent le sensationnalisme frôlant avec le voyeurisme qui prime sur la sobriété narrative.

L'onde de choc peut être majeure. L'histoire est réécrite par la rumeur, l'endeuillé est dépossédé de sa propre histoire, pénétré dans son intimité familiale et doit faire face à une surexposition souvent incompatible avec l'état de choc et de chaos émotionnel. Le caractère intrusif est souvent à déplorer.

Ces morts interrogent plus que d'autres *la question du pourquoi et du comment*. Plan par plan on démonte le film, on essaie de reconstituer le puzzle et d'élucider des questions qui parfois se trouveront sans réponses objectives.

Face à une telle mort, brutale, incompréhensible, il faut donc questionner (médecins, pompiers, etc.) car tous les débuts de réponse apportés peuvent constituer une première balise. C'est un premier point d'appui qui pourra être relayé par d'autres comme la cérémonie et sa personnalisation, les rituels collectifs, etc.

Le travail de deuil est un travail intérieur de toute une vie. C'est une construction, qui est poursuivie, au fur et à mesure des événements qui s'y ajoutent. La sidération laisse place au désespoir. Chaque jour on se demande si on arrivera à la fin de la journée. Chaque jour on réexpérimente l'indicible, la perte de repères et le sentiment qu'on ne s'en relèvera jamais. Parfois, la peur de l'oubli est si forte qu'on ne veut pas retrouver de l'apaisement intérieur comme si moins souffrir revenait à perdre petit à petit le lien avec notre enfant. A le trahir. Comme si la souffrance disait combien on l'aimait. En réalité, c'est le processus de deuil qui va assurer la pérennité du lien et pas la souffrance. C'est la force de vie que l'on va puiser au plus profond de soi qui va, en nous permettant de continuer à écrire l'histoire, assurer la survivance de son existence dans les cœurs et les mémoires.

« Tu n'es plus là où tu étais, mais tu es partout là où je suis » *Victor Hugo*.

Lorsque les circonstances de la mort sont brutales, suspectes ou violentes, selon la classification médico-légale des décès, il n'y a plus qu'avec le chagrin que nous devons composer. C'est pourquoi, il est urgent de nous concentrer sur 3 points afin de limiter au maximum la traumatisation secondaire :

- Assurer une meilleure gestion humaine, administrative et judiciaire de l'événement (information pragmatique des familles, travail de liaison) ;
- Renforcer le lien social et la réappropriation de certains rites communautaires essentiels ;
- Améliorer nos dispositifs d'accompagnement et de prise en charge dans une juste mesure (attention à la psychiatrisation du deuil, au caractère intrusif des interventions psychologiques systématiques, valoriser les ressources intérieures de chaque sujet).